



Fiche de Données de Sécurité

Classé selon le SIMDUT 2015

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur du Produit

Nom Commercial ou Désignation: Grow Nutrient Solution (2-1-6)

Numéro de Produit: RCN01000

Autre Identification des Numéros de Produit: RCN01000-1A, RCN01000-250A, RCN01000-4A, RCN01000-500A

1.2. Utilisation Recommandée et Restrictions d'Utilisation

Pour usage général

1.3. Détails du Fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité

Compagnie: Ricca Chemical Company

Adresse: 448 West Fork Drive

Arlington, TX 76012 USA

Téléphone: 888-467-4222

1.4. Numéro de Téléphone d'Urgence (24 heures)

CHEMTREC (USA)

800-424-9300

CHEMTREC (International)

1+ 703-527-3887

SECTION 2: Identification des Dangers

2.1. Classification de la Substance ou du Mélange

Pour le texte intégral des Mentions de danger et de mise en garde énumérées ci-dessous, voir la section 16.

Ce produit n'est classé dans aucune classe de danger du SGH.

2.2. Éléments d'Étiquetage SGA

Pictogrammes Aucun n'est requis.

Mot de Signal: Aucun n'est requis.

Fiche de Données de Sécurité

Mentions de Danger: Aucun n'est requis.

Conseils de Prudence: Aucun n'est requis.

2.4. Dangers non Classés ou Couverts par le SGH

Données non disponibles

SECTION 3: Composition/Information sur les Composants

3.1. Composants de la Substance ou du Mélange

Nom Chimique	Formule	Masse Moléculaire	Numero CAS	Poids%
eau	H ₂ O	18.01 g/mol	7732-18-5	78.85
Nitrate de potassium	KNO ₃	101.10 g/mol	7757-79-1	9.88
Nitrate de magnésium hexahydraté	Mg(NO ₃) ₂ ·6H ₂ O	256.4 g/mol	13446-18-9	3.46
Carbonate de potassium	K ₂ CO ₃	138.20 g/mol	584-08-7	2.32
Phosphate de dihydrogène d'ammonium	NH ₄ H ₂ PO ₄	97.99 g/mol	7722-76-1	2.08
Phosphate de dihydrogène de potassium	KH ₂ PO ₄	136.08 g/mol	7778-77-0	1.94
Sulfate de potassium	K ₂ SO ₄	174.25 g/mol	7778-80-5	0.70
Carbonate de magnésium	MgCO ₃	84.31 g/mol	546-93-0	0.50
Sulfate de magnésium heptahydraté	MgSO ₄ ·7H ₂ O	246.47 g/mol	10034-99-8	0.29

SECTION 4: Premiers Soins

4.1. Renseignements Généraux sur les Premiers Soins

Lentilles de Contact: Peut provoquer une irritation, une rougeur, une douleur et des larmoiements.

Inhalation: On ne s'attend pas à ce qu'il ait besoin des premiers soins. Si nécessaire, retirer à l'air frais.

Contact avec la Peau: Peut provoquer une irritation, une rougeur, et une douleur.

Peau:

Ingestion: Diluer avec de l'eau ou du lait. Appelez un médecin si nécessaire.

4.2 Principaux Symptômes et Effets, Aigus et Retardés

Peut causer une irritation de la peau et des yeux. Laver à l'eau les zones de contact. CONTACT AVEC LES YEUX : Peut causer l'irritation, la rougeur, la douleur et le larmoiement. CONTACT AVEC LA PEAU : Peut causer de l'irritation, de la rougeur et de la douleur. EFFETS CHRONIQUES / CARCINOGENICITÉ : Une exposition prolongée à de petites quantités peut produire de l'anémie, de la méthémoglobinémie, de la néphrite.

Fiche de Données de Sécurité

4.3 Attention Médicale ou Traitement Spécial Nécessaire

Irriguez immédiatement avec une grande quantité d'eau pendant au moins 15 minutes. Appelez un médecin si une irritation se développe. Retirer à l'air frais. Donner une respiration artificielle si nécessaire. Si la respiration est difficile, donnez de l'oxygène. Laver les zones de contact avec de l'eau et du savon pendant au moins 15 minutes. Appelez un médecin si une irritation se développe. Diluer avec de l'eau ou du lait. Appelez un médecin si nécessaire.

SECTION 5: Mesures à Prendre en Cas d'Incendie

5.1 Moyens d'Extinction

Utiliser tous les moyens appropriés pour éteindre les feux Approximativementnants.

5.2 Dangers Spécifiques Résultant de la Substance ou du Mélange

Ne présente aucun risque d'incendie ou d'explosion.

5.3 Équipement de Protection Spécial pour les Pompiers

Utiliser une tenue de protection et un appareil respiratoire appropriés pour lutter contre les incendies Approximativementnants.

SECTION 6: Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentels

6.1 Précautions Personnelles, Équipement de Protection et Procédures d'Urgence

Portez un EPI approprié en fonction de la taille et de la nature du déversement. En règle générale, portez des lunettes de sécurité et des gants.

6.2 Méthodes et Matériaux de Nettoyage et de Confinement

Absorber à l'aide d'un produit approprié et éliminer conformément à la réglementation locale.

SECTION 7: Manutention et Stockage

7.1 Précautions à Prendre pour une Manipulation sans Danger et des Conditions de Stockage

Comme pour tous les produits chimiques, se laver soigneusement les mains après la manipulation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Protéger du gel et des dommages physiques.

SECTION 8: Contrôles de l'Exposition / Protection Individuelle

8.1 Paramètres de Contrôle

Nom Chimique	Type de Limite	Pays	Limite d'Exposition	La Source d'Information
Carbonate de magnésium (546-93-0)	TWA	USA	15 mg/m ³ TWA (total dust); 5 mg/m ³ TWA (respirable fraction)	U.S. - OSHA - Final PELs - Time Weighted Averages (TWAs)



Fiche de Données de Sécurité

8.2. Contrôles de Exposición

Contrôles d'Ingénierie: Aucun contrôle spécifique n'est requis. Système normal de ventilation de la pièce est adéquat.

Protection Respiratoire: La ventilation normale de la pièce est adéquate.

Protection de la Peau: Gants résistants aux produits chimiques.

Protection des Yeux: Lunettes de sécurité.

8.3 Equipement de Protection Individuelle

La ventilation normale de la pièce est adéquate. Gants résistants aux produits chimiques. Lunettes de sécurité.

SECTION 9: Propriétés Physiques et Chimiques

9.1 Propriétés Physiques et Chimiques de Base

Apparence: Transparent, incolore

État Physique: liquide

Odeur: Données non disponibles

Seuil d'Odeur: Données non disponibles

pH: Données non disponibles

Point de Fusion / Congélation: Données non disponibles

Point d'Ébullition Initial / Plage: Données non disponibles

Point de Rupture: Données non disponibles

Taux d'Évaporation: Données non disponibles

Inflammabilité: Données non disponibles

Flammability/Explosive Limits: Données non disponibles

La Pression de Vapeur: Données non disponibles

La Densité de Vapeur: Données non disponibles

Densité Relative: 1.20

Solubilité: Données non disponibles

Coefficient de Partage: Données non disponibles

La Température d'Auto-Inflammation: Données non disponibles

Température de Décomposition: Données non disponibles

Viscosité: Données non disponibles

Propriétés Explosives: Données non disponibles

Propriétés Oxydantes: Données non disponibles



Fiche de Données de Sécurité

SECTION 10: Stabilité et Réactivité

10.1. Réactivité et Stabilité Chimique

Données non disponibles Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2. Possibilité de Réactions Dangereuses

Données non disponibles

10.3. Conditions à Éviter et Matériaux Incompatibles

Métaux lourds, phosphites, composés organiques, matières carbonnées, Acides puissants.

10.4. Produits de Décomposition Dangereux

Ne se produira pas.

SECTION 11: Données Toxicologiques

11.1. Informations sur les Effets Toxicologiques

Toxicité Aiguë - Exposition Orale:

N'est pas applicable.

Toxicité Aiguë - Exposition Cutanée:

N'est pas applicable.

Toxicité Aiguë - Exposition par Inhalation:

N'est pas applicable.

Toxicité Aiguë - Autres Informations:

DL50, Oral, Rat : (nitrate de potassium) 3750 mg/kg, détails des effets toxiques non déclarés autres que la valeur de la dose létale.

Corrosion Cutanée et Irritation:

N'est pas applicable.

Dommages Oculaires Graves et Irritation:

N'est pas applicable.

Sensibilisation Respiratoire:

N'est pas applicable.

Sensibilisation de la Peau:

N'est pas applicable.

Mutagénicité des Cellules Germinales:

N'est pas applicable.

Cancérogénicité:

N'est pas applicable.

Toxicité pour la Reproduction:

N'est pas applicable.



Fiche de Données de Sécurité

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles due à une Exposition Unique:

N'est pas applicable.

Toxicité spécifique pour Certains Organes Cibles due à une Exposition Répétée

N'est pas applicable.

Danger par Aspiration:

N'est pas applicable.

Información Toxicológica Adicional:

Données non disponibles

SECTION 12: Données Écologiques

12.1. Écotoxicité

N'est pas applicable.

12.2. Persistance et Dégradabilité

Données non disponibles

12.3. Potentiel Bioaccumulatif

Données non disponibles

12.4. Mobilité dans le Sol

Données non disponibles

12.5. Autres Effets Écologiques Indésirables

Données non disponibles

SECTION 13: Données sur l'Élimination

13.1. Méthodes de Traitement des Déchets

Données non disponibles



Fiche de Données de Sécurité

SECTION 14: Informations Relatives au Transport

14.1. Transport par voie Terrestre - Département des Transports (DOT, États-Unis d'Amérique)

Non Réglementé Selon les Réglementations DOT.

14.2 Transport Aérien - Association du Transport Aérien International (IATA)

Non Réglementé Conformément à la Réglementation de l'IATA sur les Marchandises Dangereuses.

14.3 Transport de Marchandises Dangereuses (TMD, Canada)

Non Réglementé Selon les Réglementations TDG.



Fiche de Données de Sécurité

SECTION 15: Informations sur la Réglementation

15.1. Risques liés à l'Administration de la Sécurité et de la Santé au Travail (OSHA)

Non listé.

15.2. Loi sur les Modifications et la Ré-Autorisation de Superfund (SARA) 302 Substances Extrêmement Da

Non listé.

15.3. Loi sur les Modifications et Réautorisations de Superfund (SARA) 311/312 Produits Chimique

Non listé.

15.4. Loi sur les Modifications et la Ré-Autorisation du Superfund (SARA) 313 Inventaire des Rejets Toxiqu

Nitrate de magnésium hexahydraté (CAS # 13446-18-9): "1.0 % de minimis concentration (reportable only when in aqueous solution, listed under Chemical Category N511)" As Nitrate compounds, water dissociable [RR-03804-0]

Nitrate de magnésium hexahydraté (CAS # 13446-18-9): 1.0 % de minimis concentration (reportable only when in aqueous solution, listed under Chemical Category N511)

Phosphate de dihydrogène d'ammonium (CAS # 7722-76-1): "1.0 % de minimis concentration (10% of total aqueous Ammonia is reportable under this listing)" As Aqueous ammonia from water dissociable ammonium salts and other sources [RR-47925-4]

Phosphate de dihydrogène d'ammonium (CAS # 7722-76-1): 1.0 % de minimis concentration (10% of total aqueous Ammonia is reportable under this listing)

Nitrate de potassium (CAS # 7757-79-1): "1.0 % de minimis concentration (reportable only when in aqueous solution, listed under Chemical Category N511)" As Nitrate compounds, water dissociable [RR-03804-0]

Nitrate de potassium (CAS # 7757-79-1): 1.0 % de minimis concentration (reportable only when in aqueous solution, listed under Chemical Category N511)

15.5. Liste des Substances du Droit à l'Information du Massachusetts

Nitrate de magnésium hexahydraté (CAS # 13446-18-9): Présent

Carbonate de magnésium (CAS # 546-93-0): Present (dust, listed under Magnesite)

Nitrate de potassium (CAS # 7757-79-1): Présent

15.6. Pennsylvanie Droit de Savoir Substances Dangereuses

Nitrate de magnésium hexahydraté (CAS # 13446-18-9): Présent

Carbonate de magnésium (CAS # 546-93-0): Présent

eau (CAS # 7732-18-5): "Present" As Ethyl alcohol and water [RR-00802-6]

eau (CAS # 7732-18-5): Présent

Nitrate de potassium (CAS # 7757-79-1): Présent

Fiche de Données de Sécurité

15.7. Travailleurs du New Jersey et Composantes du Droit de Savoir de la Communauté

Nitrate de magnésium hexahydraté (CAS # 13446-18-9): "SN 3722 500 lb TPQ (water dissociable, Category Code N511)" As Nitrate compounds [RR-01770-9]

Nitrate de magnésium hexahydraté (CAS # 13446-18-9): "sn 3722" As Nitrate compounds [RR-01770-9]

Nitrate de magnésium hexahydraté (CAS # 13446-18-9): sn 1143

Nitrate de magnésium hexahydraté (CAS # 13446-18-9): sn 3722

Nitrate de magnésium hexahydraté (CAS # 13446-18-9): SN 3722 500 lb TPQ (water dissociable, Category Code N511)

Carbonate de magnésium (CAS # 546-93-0): sn 4018 (listed under Magnesite)

Nitrate de potassium (CAS # 7757-79-1): "SN 3722 500 lb TPQ (water dissociable, Category Code N511)" As Nitrate compounds [RR-01770-9]

Nitrate de potassium (CAS # 7757-79-1): "sn 3722" As Nitrate compounds [RR-01770-9]

Nitrate de potassium (CAS # 7757-79-1): sn 1574

Nitrate de potassium (CAS # 7757-79-1): sn 3722

Nitrate de potassium (CAS # 7757-79-1): SN 3722 500 lb TPQ (water dissociable, Category Code N511)

15.8. Proposition de la Californie 65

Non listé.

15.9. Liste Intérieure des Substances du Canada / Liste Intérieure des Substances (LIS / NDSL)

Sulfate de magnésium heptahydraté (CAS # 10034-99-8): Présent (LIS)

Nitrate de magnésium hexahydraté (CAS # 13446-18-9): Présent (LIS)

Carbonate de magnésium (CAS # 546-93-0): Présent (LIS)

Carbonate de potassium (CAS # 584-08-7): Présent (LIS)

Phosphate de dihydrogène d'ammonium (CAS # 7722-76-1): Présent (LIS)

eau (CAS # 7732-18-5): Présent (LIS)

Nitrate de potassium (CAS # 7757-79-1): Présent (LIS)

Phosphate de dihydrogène de potassium (CAS # 7778-77-0): Présent (LIS)

Sulfate de potassium (CAS # 7778-80-5): Présent (LIS)

Sulfate de potassium (CAS # 7778-80-5): Présent (NDSL)

15.10. États-Unis d'Amérique Toxic Substances Control Act (TSCA) Liste

Tous les composants de cette solution sont répertoriés comme actifs dans l'inventaire TSCA ou sont des mélanges (hydrates) d'éléments actifs répertoriés dans l'inventaire TSCA.

Sulfate de magnésium heptahydraté (CAS # 10034-99-8): Present (ACTIVE)

Nitrate de magnésium hexahydraté (CAS # 13446-18-9): Present (ACTIVE)

Carbonate de magnésium (CAS # 546-93-0): Present (ACTIVE)

Carbonate de potassium (CAS # 584-08-7): Present (ACTIVE)

Phosphate de dihydrogène d'ammonium (CAS # 7722-76-1): Present (ACTIVE)

eau (CAS # 7732-18-5): Present (ACTIVE)

Nitrate de potassium (CAS # 7757-79-1): Present (ACTIVE)

Phosphate de dihydrogène de potassium (CAS # 7778-77-0): Present (ACTIVE)

Sulfate de potassium (CAS # 7778-80-5): Present (ACTIVE)

Fiche de Données de Sécurité

15.11. Inventaire Européen des Substances Chimiques Commercialisées (EINECS), Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées (ELINCS) et Polymères non Polymérisés (NLP)

Sulfate de magnésium heptahydraté (CAS # 10034-99-8): 231-298-2
Sulfate de magnésium heptahydraté (CAS # 10034-99-8): 242-691-3
Nitrate de magnésium hexahydraté (CAS # 13446-18-9): 233-826-7
Carbonate de magnésium (CAS # 546-93-0): 208-915-9
Carbonate de magnésium (CAS # 546-93-0): 231-817-2
Carbonate de potassium (CAS # 584-08-7): 209-529-3
Carbonate de potassium (CAS # 584-08-7): 241-378-9
Phosphate de dihydrogène d'ammonium (CAS # 7722-76-1): 231-764-5
Phosphate de dihydrogène d'ammonium (CAS # 7722-76-1): 233-330-0
eau (CAS # 7732-18-5): 231-791-2
Nitrate de potassium (CAS # 7757-79-1): 231-818-8
Phosphate de dihydrogène de potassium (CAS # 7778-77-0): 231-913-4
Phosphate de dihydrogène de potassium (CAS # 7778-77-0): 240-213-8
Sulfate de potassium (CAS # 7778-80-5): 231-915-5
Sulfate de potassium (CAS # 7778-80-5): 233-558-0

SECTION 16: Autres Informations

16.1. Texte Complet des Mentions de Danger et des Conseils de Prudence

16.2. Classes de Danger Diverses

Classe de Risque de Cancérogénicité au Canada: N'est pas applicable.

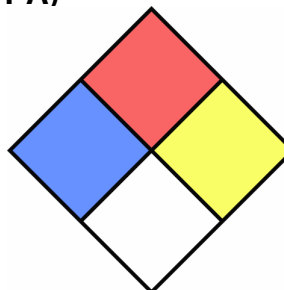
Dangers Physiques non Classés Autrement (PHNOC): N'est pas applicable.

Dangers pour la Santé non Classés Ailleurs (HHNOC): N'est pas applicable.

Classe de Danger des Matières Infectieuses Biologiques: N'est pas applicable.

16.3. Classement de la National Fire Protection Association (NFPA)

Santé:
Inflammabilité:
Réactivité:
Danger Spécial:





Fiche de Données de Sécurité

16.4. Révision du Document

Date de la Dernière Révision: 2023-12-14

AVERTISSEMENT

Lorsqu'il est manipulé correctement par un personnel qualifié, le produit décrit ici ne présente pas de risque significatif pour la santé ou la sécurité. L'altération de ses caractéristiques par la concentration, l'évaporation, l'addition d'autres substances ou d'autres moyens peut présenter des dangers qui ne sont pas spécifiquement abordés ici et qui doivent être évalués par l'utilisateur. Les informations fournies ici sont considérées comme exactes et représentent les meilleures données actuellement disponibles pour nous. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est faite et RICCA CHEMICAL COMPANY n'assume aucune responsabilité légale ou responsabilité quelle qu'elle soit résultant de son utilisation.